



Traité Kiddouchine

Michna 8 - Chapitre 3

ג,ח קידשתי את בתי קטנה, קידשתי וגירשתי כשהיא קטנה,
והרי היא קטנה--נאמן. קידשתי וגירשתי כשהיא קטנה,
והרי היא גדולה--אינו נאמן. נשבית ופדיתה--בין שהיא קטנה
בין שהיא גדולה, אינו נאמן. מי שאמר בשעת מיתתו, יש לי
בנים--נאמן; יש לי אחים, אינו נאמן. המקדש את בתו סתם, אין
הבוגרת בכלל.

Si quelqu'un dit : « J'ai consacré ma fille » ou « j'ai consacré ma fille et j'ai reçu l'acte de divorce pour elle dans sa minorité » si maintenant, elle est encore mineure, il est cru. S'il dit : J'ai consacré ma fille et j'ai reçu l'acte de divorce pour elle dans sa minorité », si maintenant elle est majeure, il n'est pas cru. S'il dit : « Elle était captive et je l'ai rachetée », qu'elle soit maintenant mineure ou majeure, il n'est pas cru. Celui qui a dit au moment de sa mort : « J'ai des fils », il n'est pas cru. « J'ai des frères », il n'est pas cru. Si quelqu'un consacre sa fille sans préciser laquelle, les filles adultes ne sont pas incluses.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions